

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

9849/83 (Presse 169)

876th meeting of the Council
- Fisheries -
Luxembourg, 19 and 20 October 1983
President: Mr Constantinos SIMITIS,
Minister for Agriculture
of the Hellenic Republic

Netherlands:

Mr G.J.M. BRAKS

Minister for Agriculture and Fisheries

United Kingdom:

Mr Michael JOPLING

Minister of Agriculture, Fisheries and Food

Mr John MacGREGOR

Minister of State, Ministry of Agriculture, Fisheries and Food

Lord GRAY

Minister of State at the Scottish Office

o

o

o

Commission:

Mr Georges CONTOGEOORGIS

Member

o

o

o

COMMON FISHERIES POLICY

The Council continued its examination of the whole set of Commission proposals on TACs and QUOTAS for 1983, with particular reference to the allocation of herring fishing possibilities in the North Sea.

Following a discussion in depth, the Council found that it was still unable to reach agreement. It agreed to return to the question on 14 December 1983.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Agricultural decisions

The Council adopted in the official languages of the Communities,
- Regulations

- = on the development of agricultural advisory services in Greece;
- = amending Regulation (EEC) No 1054/81 establishing a common measure for the development of beef cattle production in Ireland and Northern Ireland;
- = introducing a common measure for the acceleration of collective irrigation works in Greece;
- = establishing a special emergency measure to assist stock farming in Italy.

Finally, the Council adopted in the official languages of the Communities a Regulation concerning the import system applicable to certain non-member countries in the sheepmeat and goatmeat sector during the first quarter of 1984.

Bruxelles, le 18 octobre 1983

Note BIO(83) 423 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du Groupe du Porte-Parole

433

PREPARATION CONSEIL PECHE (19 octobre 1983)
(C. Stathopoulos)

Les harengs de la discorde domineront encore une fois les discussions de cette prochaine reunion des Ministres de la Peche, qui debutera le mercredi 19 octobre a 10h00 a Luxembourg.

La Commission maintient sa proposition concernant la repartition du stock du hareng en Mer du Nord, telle qu'elle a ete presentee lors du dernier Conseil (voir BIO(83)395 suite 2). Elle considere ce modele de repartition comme un cadre approprié pour la recherche d'une solution finale.

D'un accord sur la repartition du stock du hareng en Mer du Nord depend aussi l'adoption de l'ensemble des TAC et quotas pour 1983. Une proposition de compromis qui a ete elaboree par la Presidence avec la collaboration de la Commission semble acceptable par tous les Etats membres. Le tableau suivant demontre que les TAC des plus importantes especes de poissons seraient (a l'exception de l'eglefin et du maquereau) plus eleves en 1983 qu'en 1982.

QUOTAS 1983

Repartition des quotas de captures dans les eaux communautaires et dans les eaux gérées avec des pays tiers ou se trouvent des stocks communs (en tonnes). PROPOSITION DE COMPROMIS.

CATEGORIE A (cabillaud, eglefin, lieu noir, merlan, plie, sebaste et maquereau)

ESPECE	EC	D	F	NL	B	UK	DK	IRL
1	528300 (522340)	83850 (76130)	35240 (39020)	26250 (28550)	18850 (9950)	131330 (140470)	221060 (215720)	11720 (12500)
2	197900 (201700)	7120 (7640)	19940 (19400)	1120 (1210)	1700 (1700)	145410 (148250)	17880 (19500)	4730 (4000)
3	112100 (101760)	18760 (16900)	64340 (58570)	170 (150)	80 (70)	19060 (17300)	6630 (5940)	3060 (2830)
4	205520 (205520)	4600 (4600)	41550 (41550)	10190 (10190)	4300 (4300)	90200 (90200)	36880 (36880)	17800 (17800)
5	183610 (159820)	8900 (7610)	7340 (5650)	60420 (51570)	11080 (9550)	49070 (42410)	43730 (40030)	3070 (3000)
6	70500 (54500)	62820 (47400)	2410 (2300)	-	-	380 (300)	4890 (4500)	-
7	336500 (375000)	21120 (24000)	14080 (16000)	30800 (35000)	-	193600 (220000)	6500 (-)	70400 (80000)

- 1 : cabillaud, cod, Kabeljau
- 2 : eglefin, haddock, Schellfisch
- 3 : lieu noir, saithe, Seelachs
- 4 : merlan, whiting, Wittling
- 5 : plie, plaice, Scholle
- 6 : sebaste, redfish, Rotbarsch
- 7 : maquereau, mackerel, Makrele

Tous les chiffres entre parenthèses correspondent aux quotas de 1982.

Rectificatifs : BIO(83)395 suite 2: par. 5 ligne 2 :
lire "pour la quantité excédant" au lieu de
"...la période ..."
BIO(83)395 suite 3: par. 1 ligne 6 :
lire "par l'Allemagne et le Danemark" au
lieu de "par l'Allemagne et les Pays-Bas".

Amitiés,
N. VAN DER PAS, Comeur ////

Bruxelles, le 19 octobre 1983
Note BIO(83)423(suite 1 et fin) aux Bureaux Nationaux
cc. aux membres du Groupe du Porte-Parole

(dicte par telephone)
CONSEIL PECHE (C. Stathopoulos)

Aucun progres n'a ete realise lors de la reunion du Conseil sur la reprise du stock du hareng en Mer du Nord. Une nouvelle proposition de compromis de la Commission n'etait pas acceptable pour 3 delegations (D, DK, NL) comme base de negociation.

Apres un bref tour de table qui a donne l'occasion aux differentes delegations de confirmer leur position deja connue, le Conseil a suspendu ses travaux jusqu'a 15h30 afin de permettre a la Commission de reexaminer ses propositions.

Au debut de l'apres-midi la Commission a soumis au Conseil des suggestions pour la repartition d'un TAC superieur a 150 000 tonnes. Un tel TAC pourrait etre envisage deja a partir de 1984, mais il va de soi que la Commission n'etait pas en mesure de prendre un engagement formel dans ce sens, vu qu'elle ne dispose pas encore des avis scientifiques pour l'annee prochaine.

Voila les elements de la nouvelle suggestion de la Commission:

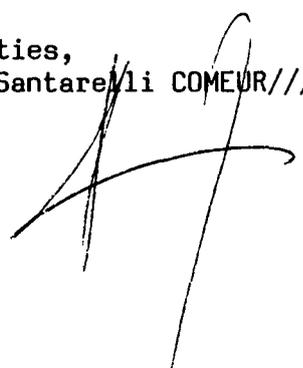
1. En cas d'un TAC de 153 000 tonnes il faudrait accorder 7 412 tonnes a la Belgique, afin de garantir la survie des pecheries du hareng de ce pays et 13 170 tonnes au Royaume-Uni (sur la base des preferences de La Haye).
Le reste serait reparti comme suit: UK 18%, DK 21%, NL 29,5%, F 17%, D 14,5%.

2. Si le TAC s'eleve a 254 500 tonnes, il faudrait octroyer 9 500 tonnes a la Belgique et 13 170 tonnes au Royaume-Uni (preferences de La Haye).
Le reste du TAC disponible serait reparti comme suit: UK 19%, DK 23%, NL 28,5%, F 14%, D 15,5%.

3. Pour un TAC superieur a 250 000 tonnes: il faudrait appliquer pour la quantite des excedents des 250 000 tonnes la cle de repartition suivante: B 1%, UK 17%, DK 34%, NL 21%, F 9%, D 18%.

Lors d'un nouveau tour de table les suggestions de la Commission ont ete rejetees par 3 delegations (D et NL demandant respectivement au moins 15 et 30%, ainsi que DK) comme base de negociation. Trois autres (UK, F, B) accepteraient au contraire de negocier sur cette base.

Amities,
M. Santarelli COMEUR////



Bruxelles, le 20 octobre 1983

Note BIO(83)430 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du Groupe du Porte-Parole

433

CONSEIL PECHE (C. Stathopoulos)

(Voir precedente BIO(83)423 suite 1 et fin)

L'ECHEC

Les Ministres de la Pêche se sont, a nouveau, separees sur un échec, mercredi en fin de soirée, a Luxembourg. Un accord sur une repartition du stock du hareng en Mer du Nord s'est avéré impossible. Une tentative d'aboutir a un accord sur la fixation des TAC et quotas pour les autres especes pour 1983 a également échoué. La Presidence grecque a constate l'absence de toute flexibilité de la part des Etats membres interesses au probleme de la repartition du stock du hareng, ainsi qu'un manque de la volonte politique necessaire pour aboutir a un accord equitable. C'est la raison pour laquelle il semblait inutile de convoquer bientot un nouveau Conseil. La prochaine reunion est ainsi envisagee pour le 14 decembre.

Après une soirée d'infructueuses consultations entre la Presidence et la Commission d'une part et chacun des Etats membres interesses (B,F,D,NL,DK,UK) d'autre part, le President du Conseil a fait aux Ministres un rapport extremement pessimiste sur la situation. Il a constate que les differentes delegations ne montraient aucune intention de chercher un compromis, ce qui signifiait que, non seulement les dernieres suggestions de la Commission mais que n'importe quelle proposition ne pourrait etre adoptee. M. Simitis a envisage une nouvelle reunion du Conseil le 14 decembre et a demande a la Commission d'examiner un eventuel retrait de certaines de ses propositions (notamment celle sur les quotas du hareng en Mer du Nord pour 1983 (voir BIO(83)316) qui servaient comme pretexte a certaines delegations pour se montrer inflexibles. Monsieur Contogeorgis a insiste sur la repartition equitable contenue dans les dernieres suggestions de la Commission.

Une tentative de la Presidence, devant l'impasse des negociations sur le hareng, d'obtenir un accord sur la fixation des TAC et quotas pour les autres especes pour 1983 s'est heurtee au probleme de la repartition du stock du cabillaud a l'Est et a l'Ouest du Groenland. Le Danemark voudrait reduire les TACs respectifs et reserver l'exclusivite de leur exploitation aux pecheurs groenlandais, ce qui est inacceptable pour les autres Etats membres interesses (D,UK). Faute d'une solution satisfaisante sur ce point, le Danemark etabli un lien direct entre un accord sur les TAC et quotas pour 1983 pour les autres especes et un accord sur le hareng.

.... ET SES REPERCUSSIONS POSSIBLES

Faute d'un accord sur les TAC et quotas pour 1983 jusqu'a la fin de l'annee l'anarchie risque de s'installer dans les eaux communautaires.

En effet, le reglement dit "roll-over" qui a ete adopte lors de l'etablissement d'une politique commune de la peche en janvier dernier , autorise les pecheurs communautaires de continuer en 1983 leurs activites de peche sur la base des quotas alloues pour 1982.

Si d'ici le 31 decembre 1983 aucun accord n'intervient entre les "Dix", la Communaute se mettrait devant une situation de vide juridique.

Amities,
M. SANTARELLI, Comeur, ////

